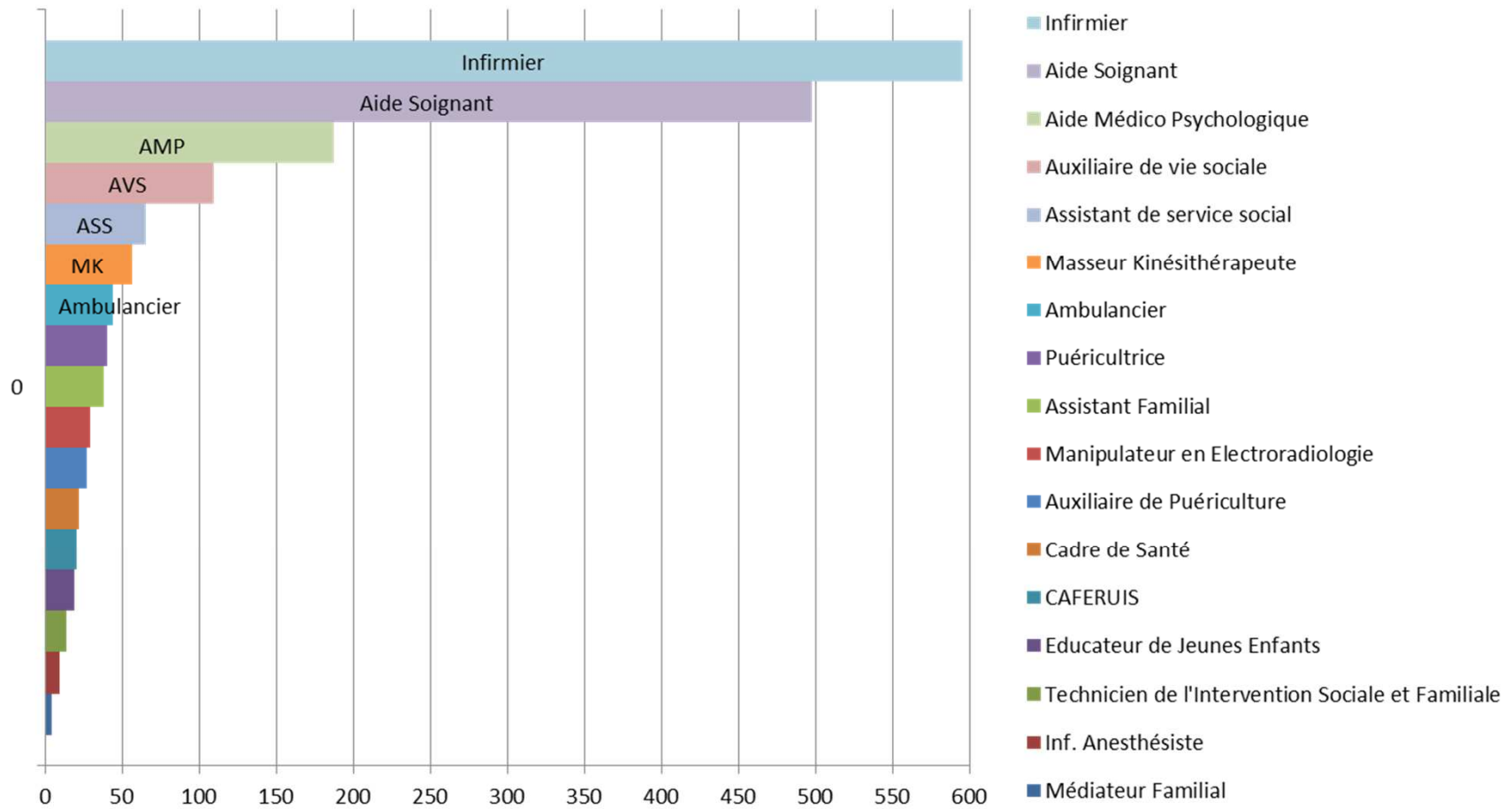


Les diplômes du secteur sanitaire et social en Auvergne

J. Gamet
Responsable Pôle Formation Certification.
DRJSCS

Classification	Paramédical	Social
Niveau V	<ul style="list-style-type: none"> - Aide-soignant - Auxiliaire de puériculture - Ambulancier 	<ul style="list-style-type: none"> - Auxiliaire de vie sociale - Aide médico-psychologique - Assistant familial
Niveau IV		<ul style="list-style-type: none"> - Technicien de l'intervention sociale et familiale - Moniteur Educateur
Niveau III	<ul style="list-style-type: none"> - Manipulateur en électro radiologie - Masseur kinésithérapeute 	<ul style="list-style-type: none"> - Assistant de service social - Conseiller en économie sociale et familiale - Educateur de jeunes enfants - Educateur spécialisé - Educateur technique spécialisé
Niveau II	<ul style="list-style-type: none"> - Infirmier - Puéricultrice - Infirmier anesthésiste - Infirmier de bloc opératoire - Ergothérapeute 	<ul style="list-style-type: none"> - Médiateur familial - CAFERUIS
Niveau I		<ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie sociale

Nombre de diplômés par an en Auvergne



Caractéristiques

- Des formations en alternance
- Passerelles, dispenses et équivalences entre ces diplômes
- Des diplômes en évolution :
 - Les diplômes sociaux post-bac ont été rénovés récemment (mise en ECTS)
 - Des réflexions sont en cours qui pourraient déboucher sur d'autres réformes



Cadre institutionnel

- **Compétences de l'Etat :**
 - Définition des diplômes, des contenus, des certifications
 - Contrôle administratif et pédagogique (DRJSCS ou ARS)
 - L'organisation des jurys et la délivrance des diplômes (DRJSCS ou Rectorat)
- **Compétences de la Région :**
 - l'organisation et le financement des formations
 - Agrée les organismes de formation
 - Assure le fonctionnement des écoles de formation
 - Délivre des bourses d'études
 - Fixe le nombre de places



Les diplômes d'Etat du secteur social niveau V

- **Auxiliaire de vie sociale (DE AVS)**
- **Aide médico psychologique (DE AMP)**

Il est question actuellement de réformer l'architecture et le contenu des diplômes de niveau V avec pour objectif de créer un diplôme commun **sanitaire et social** aux métiers de l'accompagnement et de l'aide à la personne



Auxiliaire de vie sociale

Intervention principalement au domicile des personnes ne pouvant assumer seules les tâches de la vie quotidienne (personnes âgées, handicapées, malades) :

Aide au ménage, courses, repas, hygiène, prise de médicaments, et au maintien d'une vie sociale et relationnelle

Permis de conduire indispensable

Aide médico-psychologique

L'AMP travaille dans les établissements accueillant des personnes âgées ou en situation de handicap.

Aide tâches de la vie quotidienne dans un but de maintien ou de développement de l'autonomie

Il peut proposer également des activités et animations.

Conditions d'accès à la formation : Pas d'exigence de diplôme.

Epreuves de sélection : Ecrit de culture générale, Oral d'admission

Durée de la formation : un an en Auvergne

Observations : Professions en fort développement.



DRJSCS Auvergne <http://www.auvergne.drjscs.gouv.fr/>

Les diplômes du secteur social de niveau IV

- **Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)**
- **Moniteur éducateur**



Accès à la formation TISF et ME

- **Pas de condition de diplôme**
- **Epreuves de sélection :**
 - une épreuve écrite d'admissibilité destinée à évaluer le niveau de culture générale et les aptitudes d'expression écrite (dispense possible en fonction des diplômes du candidat)
 - une épreuve orale d'admission portant sur la motivation et l'aptitude relationnelle du candidat.



Technicien de l'intervention sociale et familiale

Il assiste ponctuellement des familles ou des individus isolés en situation de crise. Son rôle consiste à les soulager en organisant leur quotidien (budget, démarches administratives, etc). Il intervient à la demande de services sociaux.

Durée de la formation :

La formation se déroule sur une période de 24 mois

Remarque : diplôme mal connu du grand public, et peu reconnu dans le milieu professionnel



DRJSCS Auvergne <http://www.auvergne.drjscs.gouv.fr/>

Moniteur éducateur

Quel est son rôle : Travail éducatif auprès des mineurs et adultes en difficulté ou handicapés accueillis dans les institutions médico-sociales.

Durée de la formation : deux ans en alternance.

Observations : formation ouverte à l'apprentissage en Auvergne.

-bonne insertion professionnelle

-évolution possible vers le diplôme d'éducateur spécialisé



Les diplômes du secteur social de niveau III

- Educateur spécialisé
- Educateur de jeunes enfants
- Educateur technique spécialisé
- Assistant de service social
- Conseiller en économie sociale et familiale



Educateur technique spécialisé

Spécialiste de l'adaptation ou de la réadaptation professionnelle des jeunes et des adultes. A la fois éducateur et spécialiste d'une technique professionnelle. Travaille dans les établissements d'aide par le travail, les entreprises d'insertion...

Educateur de jeunes enfants

Intervient principalement dans les structures d'accueil de la petite enfance (crèches, haltes-garderies), mais peut également exercer en milieu hospitalier et dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Il favorise le développement global des enfants de moins de 7 ans.



Assistant de service social

Accompagne des personnes, des familles, des groupes ou des populations pour leur permettre de surmonter leurs difficultés sociales, culturelles, économiques, de santé (momentanées ou installées) de s'insérer socialement ou professionnellement

Educateur spécialisé

Il concourt à l'éducation d'enfants, d'adolescents ou au soutien d'adultes, ayant des troubles psychiques, des handicaps ou des difficultés d'insertion, en les valorisant par le biais d'activités socio-éducatives et d'un accompagnement individualisé.

Remarques : diplôme récemment inscrit dans le système européen (ECTS)

Ouvert à l'apprentissage en région Auvergne. Concours d'entrée très sélectif.



DRJSCS Auvergne <http://www.auvergne.drjscs.gouv.fr/>

Diplômes sociaux niveau III *(sauf CESF)*

➤ ***Accès aux sélection : Bac ou équivalent***

(ou certains diplômes sanitaires et sociaux selon les diplômes)

➤ ***Epreuves de sélection***

- Epreuve écrite d'admissibilité destinée à évaluer le niveau de culture générale, les capacités d'analyse, de synthèse, de réflexion et d'argumentation
- Epreuve orale d'admission destinée à apprécier leur aptitude et leur motivation à exercer la profession.

➤ ***Durée de la formation : 3 ans***



Conseiller en économie sociale et familiale

Le conseiller en économie sociale et familiale aide les personnes en situation précaire à résoudre leurs difficultés. Il accompagne les familles à gérer au mieux tous les problèmes posés par la vie quotidienne : budget, alimentation, logement, habillement, santé, habitat et vie sociale.

Accès à la formation :

BTS économie sociale et familiale + Epreuves de sélection
OU DE Educ Spé , DEJE, DEASS,... + Epreuves de sélection

Durée de la formation : 1 an en alternance

Remarques : Domaines et secteurs d'activité très variés



DRJSCS Auvergne <http://www.auvergne.drjscs.gouv.fr/>

Les organismes de formation du secteur social en Auvergne

- L' **ITSRA** à Clermont : Prépare à tous les diplômes sociaux sauf médiateur familial
- L' **IRFSSA Croix Rouge** à Moulins : AMP, AVS, TISF, ASS...
- L' **INFA** 03, 15, 43, 63 : AMP (+ ME)
- Des **GRETA** (03, 63) : AMP (+AVS)
- Des **MFR** (St Flour, Ste Florine) : AVS



Un domaine proche : l'animation

- Les diplômes niveau IV du ministère des sports : les BPJEPS (sport et animation socio-culturelle)
- Une spécialité « animation sociale », qui destine à travailler avec un public en difficulté d'insertion ou en perte d'autonomie dans des institutions diverses (maisons de retraites, établissements sociaux, maisons de quartier..)
- Une spécialité « loisirs tout public » qui destine plus au travail dans les structures de loisirs pour enfants et adolescents.



Les diplômes d'Etat du secteur paramédical niveau V

- **Auxiliaire de puériculture**
- **Aide soignant**
- **Ambulancier**

Pas de pré requis de diplômes

Epreuves de sélection :

- épreuves écrites d'admissibilité*
- oral d'admission*



Auxiliaire de puériculture

Elle s'occupe de nouveau-nés et d'enfants, biens portants ou malades, en leur assurant des soins de base d'hygiène et de confort. Travail en milieu hospitalier, dans un centre de protection maternelle infantile (PMI), en crèche ou en halte-garderie.

Aide soignant

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, l'aide-soignante contribue à la prise en charge d'un patient et dispense des soins d'hygiène et de confort, en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmière.

Durée de la formation : 10 mois



DRJSCS Auvergne <http://www.auvergne.drjscs.gouv.fr/>

Ambulancier

Un ambulancier assure, sur prescription, le transport sanitaire de malades dans des véhicules adaptés . Un auxiliaire ambulancier le seconde. Travaille dans des entreprises de transports sanitaires privées, ou des services d'urgences.

Conditions d'accès à la formation :

Aucune condition de diplôme n'est requise.

Il est nécessaire d'avoir le permis de conduire (permis B) depuis 3 ans minimum. L'entrée en formation est soumise à un concours d'entrée.

Durée de la formation : 6mois, 5 semaines de stage pratique



DRJSCS Auvergne <http://www.auvergne.drjscs.gouv.fr/>

Les diplômes du secteur paramédical de niveau III et II

- Manipulateur en électroradiologie
- Masseur kinésithérapeute
- Infirmier
- Ergothérapeute

Les diplômes de puéricultrice, d'infirmier de bloc opératoire et d'infirmier anesthésiste ne sont accessibles qu'aux infirmiers déjà diplômés.



Manipulateur en électroradiologie

- Le manipulateur en électroradiologie effectue des examens d'imagerie médicale. Spécialiste des scanners, des radios et des échographies, il participe aux diagnostics et aux traitements par radiothérapie.
- Le concours est très sélectif, il porte sur des matières scientifiques.



Infirmier

Conditions d'accès à la formation :

- Etre titulaire du baccalauréat (ou titre équivalent),
- ou justifier de 3 ans d'exercice professionnel comme aide-soignant, auxiliaire de puériculture ou aide médico-psychologique
- Réussir les épreuves de sélection organisées par les instituts de formation : écrit d'admissibilité et entretien d'admission.

Durée de la formation : Trois ans



Masseur kinésithérapeute

- Recrutement après
 - une Année Préparatoire aux Etudes de Masso-Kinésithérapie (APEMK) à la faculté de médecine
 - une première année de médecine (PACES)



Ergothérapeute

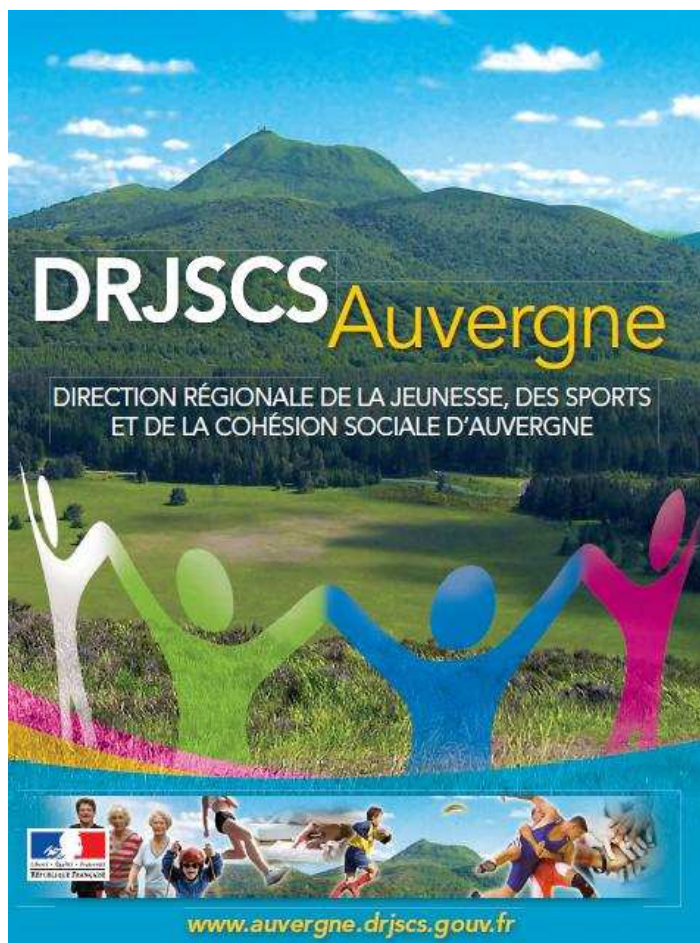
- Il aide les personnes souffrant d'un handicap à retrouver leur autonomie grâce à des techniques de rééducation (des activités artistiques ou manuelles).
- Ce diplôme se prépare en 3 ans dans un institut de formation dont le concours d'entrée est accessible soit directement après le bac, soit après la 1^{re} année commune aux études de santé en faculté de médecine.



Les instituts de formation aux diplômes paramédicaux

- Des écoles spécifiques pour chaque diplôme
 - Les IFSI d'Aurillac, Moulins, Le Puy, Vichy, Montluçon, Clermont (infirmiers)
 - L'Institut de formation de Masseur Kinésithérapeute de Vichy
 - Deux instituts de formation d'ambulancier
 - Un de manipulateur en électroradiologie..





***Les diplômes d'Etat du
secteur sanitaire et
social en Auvergne***